



Collectif CGT de Moselle des Fonctions Publiques



Agents de l'Etat, des collectivités, des hôpitaux: Nous sommes tous MENACÉS !

Attaques inédites, contre l'ensemble des fonctionnaires

Le pouvoir poursuit sa politique aveugle, brutale et massive de réduction des dépenses publiques. Partout les réformes s'attaquent aux fonctionnaires : trop nombreux, trop chers, trop protégés ! Le rouleau compresseur est en marche. Il ne s'embarrasse pas des conséquences sur les besoins sociaux.

Ce « 4 pages » tente une présentation de l'implacable logique de casse du service public.

TROP NOMBREUX



Plan social dans
la Fonction
Publique

TROP CHERS



Démolition du
système de
rémunérations

TROP PROTEGES



Liquidation
du Statut
Général

Les 3 fonctions publiques ont tout intérêt à se rassembler

Face à la parfaite cohérence des attaques, les fonctionnaires attachés n'ont pas d'autres choix que de s'opposer et RESISTER. Il est crucial qu'ils se rassemblent pour contribuer ainsi au développement des luttes dans la Fonction publique et participer le moment venu au mouvement social au côté de l'ensemble des salariés.

Fonctionnaires, ensemble réagissons

**Le 23 mars : toutes et tous ensemble
en grève et à la manifestation.
-15H place de la Gare à METZ-**

Le plus grand PLAN SOCIAL jamais orchestré

**Fonction publique d'Etat :
200 000 postes supprimés**

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)

Simplifier et rendre l'administration plus efficiente sont les objectifs affichés de la RGPP décidée en 2007, laquelle se traduit par une restructuration à la hache des services. Dans la réalité, ni simplification, ni amélioration du service public. Seule la réduction des moyens est au rendez-vous: on estime à 200.000 le nombre d'emplois de fonctionnaires détruits d'ici à 2012, dont une grande partie dans l'Education Nationale.

La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF)

Rendre l'administration plus performante et son coût plus transparent : sous ces beaux prétextes, le budget de la Nation a été formaté aux normes de la comptabilité marchande comme si l'action publique avait comme finalité la rentabilité. Avec plusieurs années de recul, force est de constater que la LOLF a induit des fermetures drastiques de postes en déconnectant ces derniers de leurs crédits. Dans certains ministères, les effectifs ont fondu jusqu'à 10 % du seul fait de l'application mécanique de la LOLF ! L'addition est réglée au final par les usagers qui font les frais de la dégradation du service public.

Les décrets mobilité

Comme tout plan social qui se respecte, celui de l'Etat est accompagné d'incitations financières aux départs volontaires. Plusieurs décrets dits de « mobilité » ont été publiés en 2008 dont un qui propose carrément une indemnité en échange de leur démission aux fonctionnaires et contractuels de l'Etat (décret 2008-368 du 17 avril 2008) !

Territoriaux :

Moins de recettes fiscales=moins de personnel

Suppression de la taxe professionnelle

Le gouvernement prépare une grande réforme de la fiscalité locale qui se traduira par une perte énorme de recettes pour les collectivités (taxe professionnelle), obéissant par là aux injonctions de la Commission Européenne qui exige que la France réduise ses dépenses publiques. Pour faire face, les Collectivités territoriales devront supprimer massivement des dizaines de milliers d'emplois dans les services publics ces prochaines années.

Redécoupage administratif (Commission Balladur)

La simplification administrative a bon dos. Il s'agit en fait d'aligner l'organisation du pays sur le modèle dominant européen : grandes régions mises en concurrence, transfert au marché des activités rentables du service public et réduction de tous les budgets publics.

Conséquences attendues : missions abandonnées et suppression de postes de fonctionnaires territoriaux par dizaines de milliers là aussi.

**Hôpitaux :
20 000 dans le
collimateur**

La réforme de l'hôpital impactera l'emploi dans les établissements et services du secteur santé social. La CGT évalue à 20.000 le nombre de postes supprimés en raison des réformes actuelles.

Accélération de restructurations

La loi du 21 juillet 2009 « Hôpital Patients Santé Territoires » (HPST) a créé des outils juridiques puissants (notamment les Agences Régionales de Santé - ARS) pour restructurer de fond en comble le tissu hospitalier. Conséquences attendues : fermetures de services, fermetures d'hôpitaux de proximité et suppressions de postes en pagaille.

Mise en concurrence

Cette même loi HPST induit par ailleurs une concentration des unités de soins qui seront soumises à des impératifs de rentabilité. L'hôpital public, qui reste assujéti à ses obligations de service public, est mis en concurrence avec les cliniques privées. Conséquences attendues : le personnel sera la variable d'ajustement, l'hôpital taillera dans les dépenses de personnel parce qu'elles représentent 70 % des budgets et qu'il se devra d'être « compétitif ».

Redéploiements perdants perdants

Une augmentation des moyens à consacrer aux handicapés et aux personnes âgées est une évidence reconnue par tous. Le pouvoir a trouvé la solution. Le financement se fera par prélèvement sur l'hôpital. Conséquences : réduction des effectifs hospitaliers (sans pour autant satisfaire les besoins du secteur médico-social).

Ce que revendique la CGT : • abandon de la RGPP • retrait de la loi Bachelot • une autre réforme de la fiscalité locale • retour sous gestion publique des services privatisés • conquête de nouvelles missions publiques dans la santé, le social, la recherche, l'éducation, l'environnement...

Le système de rémunération gravement menacé

La rémunération des fonctionnaires repose sur une grille unique qui garantit que les augmentations du point indiciaire sont applicables à tous, que l'on soit agent de l'Etat, d'un établissement hospitalier ou d'une petite commune. La grille unique est contestée par le pouvoir qui utilise 3 moyens pour la contourner et tirer l'ensemble des rémunérations vers le bas : dévalorisation du point indiciaire, remplacement du traitement statutaire par des primes et recours aux contractuels. Les 3 fonctions publiques subissent cette même politique dévastatrice du pouvoir d'achat.

Ecrasement du point indiciaire

Le point indiciaire a dégringolé de 20 % en 25 ans

Une décision historiquement grave a été prise en 1984 : on a désindexé les rémunérations de la FP du coût de la vie. Depuis 1984, le point d'indice qui sert à calculer le traitement des fonctionnaires a reculé de 19,6 % par rapport à l'indice des prix.

Evolution des traitements par rapport au SMIC

La «smicardisation» de la FP est une réalité. Jugez vous-même :

Une part significative de contractuels dans les effectifs de la Fonction publique

	1984	2009
Minimum Fonction Publique	1,13 smic	1,003 smic
Catégorie C/Echelle 4/1 ^{er} Echelon	1,23 smic	1,007 smic
Catégorie B/1 ^{er} Echelon/1 ^{er} Grade	1,32 smic	1,030 smic
Catégorie A/1 ^{er} Echelon/1 ^{er} Grade	1,72 smic	1,20 smic
Catégorie A/fin du 1 ^{er} Grade	3,15 smic	2,22 smic

Recrutement hors statut

	Nombre d'agents	dont contractuels	
Fonction Publique Etat	2 500 000	250 000	10%
Fonction Publique Territoriale	1 600 000	400 000	25%
Fonction Publique Hospitalière	1 100 000	165 000	15%
3 Fonctions Publiques ensemble	5 200 000	815 000	16%

Les réformes en cours vont amplifier le phénomène

La RGPP, en externalisant de nombreuses missions (dans les GIP et les établissements publics, par exemple) pousse au recrutement des contractuels. Le Livre Blanc sur l'Avenir de la Fonction Publique préconise de « redéfinir la place du contrat dans la fonction publique » et entend « faciliter le passage réciproque entre le statut et le contrat ». Ces pratiques sont accompagnées de divers

dispositifs incitant les fonctionnaires à troquer leur statut contre le contrat.

Les primes : une pratique ancienne qui s'amplifie

Depuis plusieurs décennies, les primes alimentent la politique salariale de la FP en lieu et place de l'augmentation du point indiciaire. Elles sont tellement pratiques pour les employeurs publics : elles segmentent la FP, divisent et opposent les fonctionnaires, se modifient à la hausse comme à la baisse, servent d'instrument de chantage, ne sont pas prises en compte pour la retraite (ou à la marge depuis 2003). L'ambition des pouvoirs publics est de remplacer progressivement le traitement statutaire par les primes et individualiser davantage les rapports entre le fonctionnaire et son employeur.

La dernière née : la PFR

La Prime Fonctions Résultats (PFR) se substituera progressivement aux régimes indemnitaires actuels dans la filière administrative de l'Etat (décret 2008-1533 du 22/12/08). Il s'agit d'une prime composée de 2 parties : une relative à l'emploi occupé cotée 1 à 6 et l'autre aux performances individuelles cotée 0 à 6.

Le Livre Blanc sur la FP

Le Livre Blanc sur l'Avenir de la Fonction Publique (avril 2008 / Rapport Silicani) préconise pour sa part 4 composantes de rémunération (part statutaire, poste occupé, résultats individuels et intéressement collectif) avec l'objectif explicite de réduire la part statutaire (grade et ancienneté). Silicani reprend en fait les orientations du Chef de l'Etat exposées dans son discours de Nantes en 2007. Plusieurs de ces préconisations sont déjà mises en œuvre.

Ce que revendique la CGT : • recrutement de personnel statutaire sur tous les emplois permanents • plan de titularisation des contractuels • rattrapage du point indiciaire depuis 2000 (8%) • refonte de la grille avec un écart de 1 à 5,5 (entre le bas du plus petit grade et le haut du plus élevé) • intégration des primes dans le traitement • minimum fonction publique à 1600 € net primes comprises • début de carrière pour les B à 1,4 fois le Smic et les A à 1,8 fois le Smic.

Le Statut bientôt liquidé

Le Chef de l'Etat a lancé une véritable croisade contre le Statut (discours à l'IRA de Nantes en sept 2007). Depuis, les ardeurs vont bon train : le rapport Silicani bat en brèche les fondamentaux du statut (indépendance, égalité d'accès aux emplois publics...), une proposition de loi prévoit la généralisation des contractuels dans la territoriale, les conventions collectives du champ social (dont les garanties sont « accrochées » à celles du statut) sont dénoncées et remplacées par une convention unique au rabais qui introduit des reculs comme la flexisécurité ou l'intéressement.

Autorisation de licencié

Silicani veut organiser la sortie des fonctionnaires « inemployables ». Qui serait concerné ? Tout fonctionnaire évalué 2 fois de suite négativement par son supérieur hiérarchique direct. Redoutable.

Mise à disposition d'office sans traitement à l'Etat

Loi mobilité (3 août 2009) : « En cas de restructuration d'une administration de l'Etat ... le fonctionnaire ... dès lors que son emploi est susceptible d'être supprimé ... » se verra proposer 3 offres avant suppression pure et simple de son salaire. Vu l'impact prévisible de la RGPP, ça risque d'être sanglant !

Suppression du concours

La règle du concours, garante de l'égalité d'accès aux emplois publics,

est déjà amplement détournée par le recours aux contractuels (jusqu'à 22% en territoriale). Devançant Silicani et sentant la période propice aux mauvais coups, un quateron de députés de la majorité a déposé une proposition de loi tendant à supprimer le concours dans la FPT (hors fonctions régaliennes police et état civil). Ils veulent ainsi traduire dans la loi le privilège pour un élu local de recruter de gré à gré. Cousins, voisins, amis, amants seront des compétences recherchées pour servir les intérêts des communes !

Le statut hospitalier trop coûteux...

La logique commerciale dans la santé, consacrée par la loi Hôpital de juillet 2009, conduira les hôpitaux à chercher des gains de gestion pour résister à la

concurrence. La sortie du statut sera un des moyens pour rester compétitif : recrutement de contractuels à prévoir et externalisations des missions.

... ne servira plus de modèle

Le secteur santé social privé (associatif non lucratif) n'échappe pas au mouvement. Ses *valeureux* employeurs viennent de dénoncer les conventions collectives, construites en référence au statut hospitalier. Ils leur substituent une Convention Collective au rabais compatibles avec les baisses de budget résultant notamment du contexte concurrentiel.

Assez ! Arrêtons-les !

- 📣 Venez aux Assemblées Générales.
- 📣 Participez aux actions pour défendre l'emploi, les salaires, le statut et les missions
- 📣 Contribuez à faire naître un débat national sur la fonction publique, le service public, les besoins sociaux et environnementaux, la fiscalité...

Le 23 mars : toutes et tous ensemble en grève et à la manifestation.

-15H place de la Gare à METZ-